



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE HAUTE GARONNE

VILLE DE SAINT ALBAN

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 15 janvier 2020

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 29

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 19

Procurations : 5

L'an deux mille vingt, le vingt et un janvier à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Raymond Roger STRAMARE.

Présents : ATHIER B – BERNARD P – BOURDON S – CABANNE Y - CHETCUTTI J – COSTES D – GUARDIOLA D - LABORDE N - MICOULEAU CH – MONTEIL C – NOGUES D - PEZET G – RUEDA S – SAGE S– SOZZA H – SUSIGAN A – VARELA R - ZARATIN MA

Absents - excusés : ARNAUD A – GALY D – MAZERIES C– LACOUR J Ph – MATEO J Ph - PASQUALINI J – SEGUES S – VERGÉ C

Procurations :

- Madame ARNAUD donne pouvoir à Monsieur STRAMARE
- Madame BOURDON donne pouvoir à Madame CHETCUTTI
- Monsieur LACOUR donne pouvoir à Monsieur BERNARD
- Monsieur MATEO donne pouvoir à Monsieur VARELA
- Madame VERGE donne pouvoir à Madame CABANNE

a été nommé secrétaire MICOULEAU Ch.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 6 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité en tenant compte de la remarque de Monsieur Susigan : modifier à la page 3 « *En tant que citoyen élu, j'ai toujours défendu les intérêts communaux et je me suis opposé au gaspillage des **derniers** des administrés saint-albanais.* » par « *En tant que citoyen élu, j'ai toujours défendu les intérêts communaux et je me suis opposé au gaspillage des **deniers** des administrés saint-albanais.* »

03-2020 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au

conseil municipal (DOB), pendant lequel il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (article L. 2312-1, al. 2 du CGCT).

Le Maire précise ainsi qu'un rapport, au soutien du débat susvisé a été transmis aux conseillers avec la convocation à la séance du jour et invite ses collègues à débattre sur les éléments qui leur ont été présenté.

Monsieur le Maire explique qu'il va exposer le rapport d'orientation budgétaire. Il précise que le Directeur général des Services va faire un exposé des données macroéconomiques des finances locales et une présentation des ratios communaux et qu'ensuite il prendra le relai pour analyser les données passées de la commune. Il ajoute qu'ils évoqueront en dernier les éléments prospectifs et les orientations budgétaires pour l'année 2020.

Monsieur Borderieux, Directeur Général des Services indique qu'il est important de noter sur le contexte national que l'Etat a fixé pour objectif aux Collectivités (332 plus grandes) de maîtriser les dépenses de fonctionnement. L'objectif pour 2019 semble respecté (page 5 et 6 du ROB).

Les dépenses de fonctionnement de la Commune sont inférieures aux moyennes nationales et aux moyennes de la strate :

- National : 939 €/habitant
- Commune : 851,36 €/habitant

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont en évolution pour 2019 au niveau national. Cela est notamment dû à la revalorisation des bases à hauteur de 2,2% en 2019 et de 1% en 2020. Ce dynamisme s'explique aussi par une envolée record des transactions immobilières. En effet, lorsqu'il y a une transaction immobilière il y a des impôts qui sont payés et notamment les droits de mutation (page 9 du ROB).

Il est intéressant de noter l'évolution des ressources communales de ces dernières années (graphique page 9 du ROB) :

- Baisse des dotations
- Baisse des subventions
- Augmentation de la fiscalité, dernier grand levier des communes.

Pour Saint-Alban les recettes de fonctionnement :

- Sont inférieures à la moyenne nationale (1125 € contre 887 € en 2019)
- Augmentent grâce à la fiscalité (revalorisation des bases et augmentation des taux).

Une augmentation des marges de manœuvre des collectivités avec l'épargne est à noter. L'épargne nette est déduite du remboursement de l'emprunt contrairement à l'épargne brute qui est uniquement dépense/recette. L'épargne, notamment la brute n'a jamais été aussi haute pour les collectivités. Elle augmente de 13% en 2019 ce qui permet d'être extrêmement ambitieux sur l'avenir des collectivités et de la dépense locale.

La dette des administrations se stabilise (graphique page 7 du ROB) et ne s'emballer pas. Elle est très basse et les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas également. Il est important d'observer le ratio qui est pour 2020 un peu plus de 73 € par habitant à Saint-Alban et un peu plus de 850 € par habitant pour la moyenne de strate. En résumé la dette nationale est basse mais celle de Saint-Alban l'est encore plus.

Conclusion du contexte national : la reprise des investissements qui avait été pointée ces 2/3 dernières années sur l'ensemble du bloc communal est confirmée. Avec une hausse pour 2019 de 9,2%.

Monsieur le Maire explique que :

Données rétrospectives des comptes communaux :

Concernant la section de fonctionnement, on observe pour cette année 2019 une forte augmentation des recettes de fonctionnement +412 902 € (+8%), qui permet à la commune de reconstituer des marges de manœuvre.

Comme vous pouvez le constater sur le graphique de l'effet ciseau en page 11 du rapport, la tendance s'inverse en 2019. Bien que nos dépenses continuent d'évoluer, nos recettes sont supérieures à nos dépenses. Cela implique la reconstitution des épargnes. L'épargne nette est à 149 318€ alors qu'elle était négative (-128 478€) en 2018.

Cette amélioration de la section de fonctionnement s'explique donc par une hausse des recettes et majoritairement des recettes fiscales. Pour mémoire, la commune a augmenté ses 3 taux en 2019. La hausse, en y ajoutant la dynamique des bases fiscales, cela a permis à la commune de générer 375 352€ de produit fiscal supplémentaire.

Aussi, les droits de mutations ont considérablement évolué en 2019, +42 637 € par rapport à 2018.

Pour finir sur les recettes, il faut souligner que sur cette année 2019, les tarifs de l'accueil de loisirs ont été révisés afin d'augmenter le taux d'effort des usagers, vous trouverez en page 24 les graphiques illustrant cette révision.

Cette action sur les recettes étaient nécessaires, car nos dépenses de fonctionnement ont-elles aussi évolué (+3%) bien que des économies aient été réalisées.

Certains postes telles le chapitre 011 charges à caractère général a augmenté de +7.05% notamment par une augmentation des dépenses relatives à l'énergie.

Les charges de personnel ont évolué par l'augmentation mécanique lié à l'évolution de carrière des agents mais aussi par 2 recrutements (responsable service administratif et une personne supplémentaire au restaurant Jean Jaurès) ainsi que le remplacement quasi systématique des fonctionnaires momentanément indisponibles.

Concernant la section d'investissement, il faut tout d'abord noter qu'en 2018, la Commune a réalisé l'un des investissements les plus importants du mandat : la création d'une restauration satellite pour l'école Jean Jaurès. L'opération s'est poursuivie en 2019 avec une partie du paiement de cet équipement sur ce dernier exercice. Vous trouverez en page 18 du rapport l'analyse de la section d'investissement.

En 2019, l'essentiel des dépenses d'équipement correspond :

- aux travaux d'accessibilité de la police municipale (ascenseur) : 98k€
- à la fin des travaux de la restauration Jean Jaurès : 320k€
- au nouveau matériel pour la nouvelle liaison froide et mobilier cantine : 255k€
- au renouvellement du parc informatique pour les services Mairie : 38k€
- A l'achat de tondeuse, camion benne, tracteur, épareuse : 85k€

Le reste des dépenses d'équipement relève de l'entretien du patrimoine de la collectivité.

Au niveau des recettes d'investissement, la commune a perçu 111 297€ de FCTVA et 199 705€ de subventions pour la restauration Jean Jaurès. Le reste des investissements est financé par le fonds de roulement de la commune (excédent cumulé).

Concernant l'endettement de la commune, l'encours de dette uniquement est en 2019 à 454 043 €. Le ratio de désendettement se retrouve donc constitué à 2 ans, ce qui est extrêmement bas. En conservant ce niveau d'épargne la commune pourrait se désendetter rapidement.

Vous trouverez plus de détail sur l'analyse de la dette en page 15 du rapport.

En conclusion sur l'analyse des données rétrospectives, la commune a effectué un bon exercice 2019 grâce à la dynamique de ces recettes fiscales, ce qui lui permet d'améliorer ses indicateurs. Le niveau d'investissement est moins important que les années précédentes, ceci impacte donc la mobilisation de nos excédents qui est donc moins importante qu'en 2018.

Le résultat d'exercice est donc de – 699 038 €, et notre fonds de roulement de fin d'exercice s'élève à 2 079 671€ contre 2 773 582€ en début d'exercice.

Données prospectives et orientations budgétaires :

Au niveau de la section de fonctionnement, les efforts sur la section de fonctionnement doivent se poursuivre pour maintenir des marges de manœuvres financières suffisantes et ainsi construire une politique d'investissement.

En matière de dépense de fonctionnement en 2020, nous sommes contraints par plusieurs mesures :

- *Exogènes* : hausse des tarifs d'électricité et de gaz notamment.
- *Endogènes* : telle que la nécessité d'entretenir certains équipements communaux du fait d'un patrimoine vieillissant.

Néanmoins un effort a toutefois été concédé au BP 2020 sur les fournitures de petit équipement ainsi que sur le compte « entretien et réparation bâtiments publics. L'instauration d'une valorisation des travaux en régie (afin de récupérer une partie de TVA) sera estimée à la fin de l'exercice 2020.

Sur les dépenses de personnel, des mouvements de personnels (départ à la retraite, mobilité, remplacement) permettent de contraindre leur augmentation, vous trouverez en page 22 le tableau des effectifs au 31 décembre 2019. Cependant, l'année 2020 sera également marquée par la refonte du régime indemnitaire avec la mise en place du RIFSEEP.

Enfin, le 3^{ème} poste de dépense de notre budget est le chapitre 65. Il sera moins important qu'en 2019 puisqu'à eu lieu les anniversaires de nos jumelages pour lesquels la commune a versé 20 000€, qui ne seront pas reportés.

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement n'est pas suffisante, une action pour poursuivre la dynamique impulser sur les recettes de fonctionnement en 2019 est indispensable, d'autant plus avec la réforme de la taxe d'habitation et la baisse de DGF qu'a pu accuser la commune ces 6 dernières années (une perte cumulée de 1 603 680€, voir page 23).

En effet, la réforme de la taxe d'habitation impacte les communes. D'une part, nous perdons notre pouvoir de taux sur cette taxe. Nous ne disposons plus que du taux de taxe foncière bâti et non bâti, mais d'autre part même si l'Etat a prévu de nous compenser à l'euro près, par le transfert du produit de taxe foncière du département, il nous compense à hauteur des taux votés en 2017. Comme vous le savez, la commune a augmenté ses taux en 2018 et 2019, le bénéfice de cette augmentation sera donc perdu sur la taxe d'habitation. L'estimation de perte de produit est donc de l'ordre de 120 000€.

C'est pourquoi il est nécessaire de mobiliser notre taux de taxe foncière bâti dès 2020, comme vous pouvez le constater sur les graphiques comparatifs de la page 25, Saint Alban dispose toujours des taux les plus bas des communes alentour. Passer à un taux de 8% en foncier bâti, soit 14% d'augmentation, permettrait à la commune de stabiliser ses recettes fiscales en 2020, et impacterait en moyenne les contribuables entre 14€ et 25€ en fonction de leur logement.

Au niveau de la section d'investissement, comme évoqué précédemment, l'année 2019 est marquée par une amélioration des marges de manœuvre en fonctionnement puisque l'épargne nette constatée en fin d'exercice 2019 est à hauteur de 149 318€. La construction d'un plan pluriannuel d'investissement a permis d'identifier et de prioriser les prochains investissements.

En 2020, le budget d'investissement verra s'inscrire trois projets :

- La réalisation de la première phase des travaux d'accessibilité sur l'ensemble des bâtiments communaux
- La mise en place de la vidéo protection
- L'extension de la trésorerie

Certains projets, lancés en fin d'année 2019 se finaliseront et seront payés en début d'année 2020, tel que le changement des aires de jeux des écoles et du parc municipal et l'installation d'une nouvelle sur le city stade, mais aussi le déploiement de la fibre optique pour les bâtiments communaux.

De nouveaux projets verront le jour avec le lancement des études, c'est notamment le cas de la rénovation énergétique de l'école PEYRONNETTE et la réhabilitation de la cantine de l'école Jean Jaurès.

Enfin, en 2020, la commune maintiendra son investissement dans l'entretien de ses bâtiments (travaux de toiture, mise en conformité chaufferie...).

L'ensemble des dépenses d'équipement s'élèverait à 1 839 732€.

Il faut également noter la perception de subvention pour les travaux de l'ADAP à hauteur de 100k€ et du FCTVA pour 120k€. »

Monsieur Susigan dit que sur le ROB il est indiqué un total des dépenses réelles de fonctionnement de 5 127 331 € alors que le 4 avril 2019, le compte administratif qui a été approuvé, indiquait 5 377 008,37 €
Si tel est le cas, une économie de 115 000€ de frais de fonctionnement par rapport à 2018 aurait été faite mais il en doute avec tous les frais de fonctionnement qui ont été énumérés.

Monsieur Borderieux explique que les chiffres qui ont été votés l'année dernière, c'est l'ensemble des opérations d'exercice, y compris les opérations d'ordre. Les opérations d'ordre sont des opérations comptables entre sections qui n'impliquent pas de décaissement et encaissement dans les sections. Il précise que ce n'est pas de l'argent qui disparaît ou qui est encaissé par la Commune. Ce sont simplement des mouvements comptables internes. Les chiffres indiqués dans le ROB sont les opérations réelles.

Monsieur Susigan demande si c'est ce qui est retrouvé dans « transfert entre sections ».

Monsieur Borderieux répond qu'il s'agit effectivement d'une opération d'ordre qui ne compte pas dans l'analyse financière mais qui doit être reprise car c'est une opération qui est incluse dans l'exercice.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré,

PREND ACTE du débat sur les orientations budgétaires présentées par le Maire

04-2020 POSTE D'ADJOINT VACANT – NON-MAINTIEN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par arrêté en date du 23 décembre, le Maire a retiré les délégations que détenait le Premier Adjoint. Par délibération en date du 6 janvier 2020, le Conseil Municipal a décidé de ne pas maintenir Monsieur Susigan dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Le Maire indique qu'il revient désormais à l'assemblée de remplacer le poste vacant ou de le supprimer. Dans l'hypothèse où le poste serait supprimé, chacun des adjoints de rang inférieur à celui de l'adjoint révoqué, se trouve promu d'un rang.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité que le poste d'adjoint vacant est supprimé.

La séance est levée à 18h50.